

Vaud
Monsieur Florian Etter
Répondant de la relève
florian.etter@vd.ch

Fondation « Fonds du sport vaudois »
Monsieur Stéphane Maure
Secrétaire général de la Fondation "Fonds du sport vaudois"
stephane.maure@ffsv.ch



Soutien aux fédérations			
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?
Soutien financier aux associations cantonales.	Les associations sportives cantonales.	CHF 1'700'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande) pour 34 associations sportives cantonales.	Nombre de membres juniors (6-20 ans) et seniors (+20 ans) licenciés. Importance des activités J+S. Budget de l'association sportive cantonale.
Soutien aux clubs élités en sport collectif.	Conditions pour prétendre à une contribution : le bénéficiaire de la contribution est un club vaudois d'un sport collectif reconnu par Swiss Olympic. La première équipe des clubs bénéficiaires doit évoluer : en 1re division ; en 2e division ; en 3e division (si la discipline sportive comprend au moins huit divisions). En cas de relégation dans une ligue non soutenue, 75% de la contribution de l'année précédente est maintenue pour une saison.	CHF 1'700'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande) pour 35clubs.	La division dans laquelle évoluent la ou les équipes concernées. Le nombre et le niveau des équipes M14 à M23 Le budget de la saison en cours ainsi que les comptes de la saison précédente.
Soutien à la construction et la rénovation d'infrastructures sportives.	Principalement les communes.	- Chaque année, environ CHF 4'500'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande). - Périodiquement le Canton met en place des aides à durée limitée.	
Soutien financier aux Centres Régionaux de Performance (CRP).	Les associations sportives cantonales.	CHF 280'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour env. 30 CRP. Une part fixe et une part variable en fonction du nombre de cartes régionales et nationales.	Preuve de reconnaissance nationale des CRP. Soutiens financiers reçus par les fédérations. Nombre de cartes R et N délivrées par Swiss Olympic.
Soutien financier aux structures sport-études.	Les associations sportives cantonales.	Jusqu'à CHF 20'000 selon le nombre d'élèves dans la structure de la part du Canton.	Comptes de la structure sport-études. Liste des athlètes. Contrats des entraîneurs.

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations financières	Fondation d’aide aux sportifs vaudois (FASV)	CHF 1'000 à CHF 3'500 par an	Entre 14 et 25 ans, renouvelable chaque année	Athlète	Toute l’année	Fondation d’aide aux sportifs vaudois Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Conseil de fondation de la FASV	1) Vaudois/e 14 à 25 ans 2) Formation professionnelle en cours et crédible 3) Potentiel sportif national 4) En priorité des athlètes détenteurs d'une Swiss Olympic Card nationale	87 athlètes soutenus pour un montant de CHF 180'000	~ CHF 100'000 Dons privés + Fonds du sport vaudois (bénéfices de la Loterie Romande)	Statuts FASV	Non cumulable avec les bourses FFSV www.sportifsvaudois.ch
	Bourses du Fonds du sport vaudois (FFSV)	Bourse annuelle pour un niveau FTEM E1 : • Or : CHF 12'000 • Argent : CHF 10'000 • Bronze : CHF 8'000 • Elite : CHF 5'500 Niveau FTEM M + CHF 1'000.- Niveau FTEM E2 + CHF 500.- Niveaut FTEM T4 – CHF 500.- Niveau FTEM T3 – CHF 1'000.-	Tant que le/la sportif/ve est titulaire d'une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou élite en sport individuel ou en sport d'équipe. Carte élite maximum trois ans pour les sports olympiques en catégorie 1 à 3 ainsi que les niveaux FTEM T4 et T3.	La Fondation « Fonds du sport vaudois » contacte tous les athlètes concernés selon la liste éditée, au 1 ^{er} mars de l’année en cours, par Swiss Olympic.	Attribution chaque année (depuis 2005). Délai au 31 mars pour la soumission de la demande via le portail Octopus.	Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne.	Fondation "Fonds du sport vaudois"	1) Posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou élite en sport individuel ou en sport d'équipe au 1 ^{er} mars de l’année en cours 2) Être domicilié dans le canton de Vaud au 1 ^{er} mars de l’année en cours 3) Être affilié à un club vaudois pour prétendre à une bourse complète (si l’athlète évolue dans un club non-vaudois la bourse est réduite de moitié). 4) Participer ou être représenté à la cérémonie de remise des bourses en mai de l’année en cours	Environ 110 bénéficiaires	~ CHF 700'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	Non cumulable avec les bourses FASV https://ffsv.ch/sportifs-delite-en-sport-individuel-et-dequipe/

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations au mérite	Association Vaud Générations Champions (VGC)	Soutien financier entre CHF 10'000 et 15'000 selon la carte Swiss Olympic ou participation au JO / JP / JOJ. Soutien gestion de carrière (conseil, mentoring, accès à un réseau d'experts, reconversion, etc.). Annuellement au 1er mars: - Or, argent ou athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques : CHF 15'000 - Bronze ou athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques de la Jeunesse : CHF 10'000	Tant que le/la sportif/ve est titulaire d'une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ainsi que 1 année après la perte de sa carte (transition/reconversion) Ou Pour les sélectionnés aux Jeux Olympiques, jusqu'au prochains JO ainsi que 1 année après l'année olympique suivante si pas de nouvelle sélection (transition/reconversion) Ou Pour les athlètes de la relève sélectionnés aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, jusqu'à ce qu'ils obtiennent une carte or, argent ou bronze ainsi que 1 année après la prochaine édition des JOJ (transition/reconversion)	Don automatique, l'association contacte les athlètes après le 1 ^{er} mars de chaque année	Attribution chaque année sur la base des cartes Swiss Olympic or, argent ou bronze au 1 ^{er} mars ou des sélectionnés aux derniers Jeux Olympiques ou Jeux Olympiques de la Jeunesse	Vaud Générations Champions Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Le comité opérationnel de Vaud Générations Champions composé d'Olympiens	Posséder une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze en cours de validité Ou Avoir été sélectionné aux derniers Jeux Olympiques ou Paralympiques d'été et d'hiver Ou Avoir été sélectionné pour les derniers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été et d'hiver Et Au 1^{er} mars de l'année en cours, être domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins ou y avoir grandi durant une bonne partie de sa formation sportive jusqu'à un départ dicté par des raisons sportives et/ou académiques	Environ 70 bénéficiaires	Financé par le CIO, des partenaires privés, la Fondation "Fonds du sport vaudois" et l'Etat de Vaud	Statuts de l'association Vaud Générations Champions et règlement pour les athlètes	https://www.vaud-generationschampions.ch/
	Mérite sportif vaudois	Athlète : (femme, homme, espoir) - CHF 2'000 - CHF 500 (nominés) Equipe : - CHF 2'000 Club méritant : - CHF 2'000 Dirigeant : - CHF 2'000 Sportif/ve handicap : (dès 2024) - CHF 2'000	Annuel	Propositions des clubs vaudois, du service cantonal du sport et des journalistes de la presse (sport). Nomination de 3 sportifs, 3 sportives et 3 espoirs pour un vote final	31 août	Service de l'éducation physique et du sport Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Jury ad hoc	Résultats sportifs	Cérémonie publique (400 personnes)	Financé par du sponsoring, l'Etat de Vaud et la Fondation "Fonds du sport vaudois"	Règlement du Mérite Sportif Vaudois	www.meritessportifsvaudois.ch
	Participation aux championnats d'Europe et du Monde	Soutien financier	Ponctuel	Les équipes vaudoises en sport collectif et les athlètes vaudois en sport individuel et d'équipe.	Avant le début du championnat via le portail Octopus.	Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Fondation "Fonds du sport vaudois"	Participer à des championnats d'Europe ou du Monde officiels pour toutes les catégories juniors et élites	Environ 50 bénéficiaires	~ CHF 95'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	https://ffsv.ch/participation-aux-ce-et-cm/